

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2018

---

ENTREPRISE NOUVELLE - NOUVELLES GOUVERNANCES - (N° 476)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par  
M. Potier, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« une phrase ainsi rédigée »,

les mots :

« un alinéa ainsi rédigé ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.